Plan de mesures d'urgence Parcours canotable de la rivière Kinojévis

Le plan d'urgence décrit la procédure à suivre en cas d'incident ou accident. Conservez une copie avec vous à l'épreuve des intempéries et remettez-en une copie avec votre plan de sortie. Vous trouverez en annexe, la description de chacune des étapes qui vous aidera à la réalisation de votre plan.

Étape 1 : GESTION DES RISQUES

AIDE-MÉMOIRE (À faire avant le départ)

Les informations suivantes devraient être validées bien avant le départ et parfois même, avant de choisir le parcours/l'activité que vous effectuerez. Certaines informations peuvent influencer votre choix, il est donc important de prendre le temps d'écrire et de partager ces informations avec tous les participants.

- ✓ Inspection et entretien de l'équipement de plein air, de sécurité et premiers soins;
- ✓ Conditions préalables à la pratique de l'activité, évaluation des participants (niveau d'effort physique requis, niveau de connaissances techniques, limitations des participants, etc);
- ✓ Identifier les risques inhérents à l'activité, au milieu naturel, lieux de pratique, transport et comportement de la clientèle;
- ✓ Compléter, valider et remettre votre plan de sortie à une personne de confiance (ange gardien);
- ✓ Compléter, valider et remettre votre plan de mesures d'urgence avec cartes du parcours et cartes routières.

Étape 2 : IDENTIFICATION DU PARCOURS ET DES RESPONSABLES	
Nom du parcours visé par ce plan de mesure d'urgence : Rivière Kinojévis (de Preissac à Rouyn-Noranda)	Identification du ou des responsables de la sortie et de l'application du plan d'urgence :
Date de la sortie :	
Identification de la personne ayant le plan de sortie en sa possession et qui pourra amorcer les mesures d'urgence en cas de besoin	Nom et prénom : Adresse : Tél (1) : Cette personne sera avertie en cas de changements de destination

Directives pour chacun des participants

Sorties d'urgence	Lieux d'évacuation				
	Latitude / longitude (pour une carte topographique et GPS)		Point de repère Ex : quai, marina, route, pont	Type de chemin/accès au point d'évacuation	Informations pertinentes
1. Rampe de mise à l'eau de la rivière Kinojévis à Preissac	78°21'50,054"O	48°24'2,468"N	Quai, rive droite, rampe de mise à l'eau asphaltée	À partir de la municipalité de Preissac, prendre la rue des rapides (route locale pavée) et ensuite tourner à droite sur la rue Principale (route locale non pavée). Prendre la fourche vers votre droite jusqu'à la rampe de mise à l'eau.	
2. Mise à l'eau en aval des rapides de Preissac	78°21'55,9"0	48°24'31,489"N	Pont, rive droite, tables de pique- nique,	À partir de la municipalité de Preissac,, à l'intersection de la route 395 et de la rue des rapides.	Facile d'accès en voiture Parc municipal
3. Terrain privé	78°20'6,806"O	48°26'42,745"N	Pont, maison rive gauche	À partir de la route 395, prendre le chemin Vautrin Est jusqu'au pont de la rivière Kinojévis (route locale non pavée).	Propriété privée. À utiliser en cas de situations d'extrêmes urgences.
4. Quai du parc National d'Aiguebelle	78°39'42,713"O	48°25'54,069"N	Quai	À partir de la municipalité de Mont-Brun, prendre le rang Hudon (route locale non pavée) vers le Parc National d'Aiguelle, jusqu'à une petite intersection juste après l'entrée du parc.	
5. Rampe de mise à 'eau de la rivière Kinijévis à Mont-Brun	78°42'50,235"0	48°22'11,331"N	Quai, rampe de mise à l'eau en gravier	À partir de la municipalité de Mont-Brun, prendre la rue principale jusqu'à la croisée de la rue du Moulin.	
5. Rampe de mise à 'eau de la rivière Kinijévis à Cléricy	78°51'48,1 "O	48°21'48,111"N	Rampe de mise à l'eau en gravier	À partir de la municipalité de Cléricy, prendre la rue de la rivière (route locale pavée)	

7. Sortie d'urgence en aval de Cléricy	78°52'39,699"O	48°19'19,91"N	Chemin en gravier	À partir de la municipalité de Clériry, prendre le rang des bois (route locale non pavée). Prendre ensuite le premier chemin carrossable non pavé menant à la rivière Kinojévis.	
8. Rampe de mise à l'eau de la rivière Kinijévis à Rouyn- Noranda	78°51'44,007"O	48°12'28,074"N	Rampe de mise à l'eau en gravier	À partir de la route 117 sud, après le pont traversant la Rivière Kinojévis, tourner à droite sur le chemin des Draveurs. Tourner ensuite sur le chemin du Vieux Pont Est jusqu'à la rampe de mise à l'eau.	

Étape 5 : ÉQUIPEMENTS DE PREMIERS SOINS ET DE COMMUNICATION	I
Équipement de premiers soins que nous avons en notre possession Quoi/où/qui sait l'utiliser ?	Moyens de communications et de signalisation que nous avons en notre possession Quoi/où/ qui sait les utiliser ? Cell : (

Étape 6 : COORDONNÉES GROUPES DE SECOURS, SEI	RVICES MÉDICAUX ET AUTRES
Sûreté du Québec, pompier, ambulance	9-1-1 De votre cellulaire : *4141
Centres hospitaliers	Rouyn-Noranda (819)764-5131 La Sarre (819) 333-2311 Val-d'Or (819) 825-6711 Amos (819)732-3341 Ville-Marie (819) 629-2420
Info-Santé	8-1-1
Centre antipoison du Québec	1-800-463-5060
Braconnage S.O.S	1-800-463-2191
SOPFEU (incendie de forêt)	1-800-463-3389
Hydro-Québec (fils sous tension tombés)	1-800-790-2424
Info-Transports	5-1-1
Recherche et sauvetage aérien	1-800-267-7270
Recherche et sauvetage maritime	1-800-463-4393
Air Médic (ambulance aérienne)	1-877-999-3322 (numéro d'urgence seulement)
Contact :	
Contact :	
Contact :	

Annexe Plan de mesures d'urgence

Étape 1 : GESTION DES RISQUES

Étape cruciale dans un processus de sortie. L'aide-mémoire proposé vous permettra de bien amorcer votre sortie et d'assurer la sécurité de tout un chacun. Comme on parle ici d'étape 1, elle est considérée comme étant préalable à l'étape 2 et ainsi de suite.

Étape 2 : IDENTIFICATION DU PARCOURS ET DES RESPONSABLES

Après avoir validé les informations relatives aux choix de parcours et après avoir complété votre plan de sortie (niveau de difficulté, niveau des participants, durée, etc.), il est important de déterminer un responsable de la sortie et de l'application du plan de mesure d'urgence et d'y inscrire les informations relatives à la personne qui détient votre plan de sortie, plan de mesures d'urgence et toutes cartes pertinentes en sa possession.

Étape 3 : ÉLABORATION DES MESURES D'URGENCES

Situations d'urgence Inscrire toutes les situations possibles en milieu naturel autres que celles déjà mentionnées. Ceci vous permettra aussi de bien saisir l'ampleur de la sortie et ainsi identifier votre plan d'action c'est-à-dire les **interventions à faire** pour chacune des situations (qui fait quoi? déterminer les techniques de sauvetage selon la situation ou la séquence des actions à poser, déterminer à quel moment on fait appel à de l'aide extérieure etc.) et finalement, déterminer les **directives à appliquer par les autres participants** en cas de situations d'urgence. Le fait d'identifier les situations d'urgences possibles, les plans d'actions et les directives pourra faciliter l'intervention et aussi permettre de bien gérer la situation.

Étape 4 : IDENTIFICATION DES VOIES D'ÉVACUATION ET DES MOYENS DE COMMUNICATION

Évidemment, il faut connaître les voies d'évacuations possibles d'un parcours pour pallier les imprévus et situations d'urgence. Pour chacun des parcours proposés par le répertoire, des sorties d'urgence ont été répertoriées et bien identifiées dans chacun des plans de mesure d'urgence et par une croix rouge sur les cartes.

Étape 5 : ÉQUIPEMENTS DE PREMIERS SOINS ET DE COMMUNICATION

Faites la liste de tous équipements de premiers soins, de sécurité et de communication dont vous disposez pour la sortie et inscrivez où ils se trouvent et qui sait les utiliser. À cette étape, nous considérons que vous avez validé leurs états et que votre trousse de premiers soins est complète et à jour.

Étape 6 : COORDONNÉES GROUPES DE SECOURS, SERVICES MÉDICAUX ET AUTRES

Voici la liste des services de secours. Ajoutez-y les coordonnées des personnes ressources, entre autre, la personne qui a en main votre plan de sortie et votre plan de mesures d'urgence, service de navette, ainsi que toutes autres personnes que vous pourriez devoir rejoindre lors de la sortie.